

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2007**

Délibération
n° 2007.09.338

Parc des
Expositions et des
manifestations -
acquisition de
gradins
télescopiques et
sièges :
avenant n° 1

LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 septembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Raymond ARLOT, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Annette FEUILLADE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à François ELIE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Patrick RIFFAUD à Jean MARDIKIAN

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Jean DUMERGUE par Raymond ARLOT, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / PARC DES EXPOSITIONS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

PARC DES EXPOSITIONS ET DES MANIFESTATIONS - ACQUISITION DE GRADINS TELESCOPIQUES ET SIEGES : AVENANT N° 1

Par délibération n° 84 du 24 mars 2006, modifiée par la délibération n° 146 du 5 mai 2006 (suppression de l'allotissement), le conseil communautaire a autorisé le lancement d'une consultation relative à l'acquisition de gradins télescopiques et de sièges pour le Parc des Expositions et des Manifestations.

La commission d'appel d'offres du 27 septembre 2006 a attribué le marché à la société JEZET SEATING SA – Siberiëstraat 10 – 3900 OVERPELT – Belgique - pour un montant avec options de 504 010 € HT soit 602 795,96 € TTC.

Il est nécessaire de passer un avenant n° 1 en moins value correspondant à la suppression du contrat de maintenance. En effet, le marché prévoyait une option n° 5 relative à un contrat de maintenance d'une durée de cinq ans. Or la délégation de service public relative à la gestion du Parc des Expositions conclue avec la SEMAPEX prévoit que la maintenance de l'équipement est à la charge du délégataire.

Le montant de la moins-value est de 17 100 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 11 septembre 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 au marché « acquisition de gradins télescopiques et de sièges » confié à la société JEZET SEATING SA – Siberiëstraat 10 – 3900 OVERPELT – Belgique - ayant pour objet la suppression du contrat de maintenance pour un montant en moins-value de 17 100 € HT .

Le montant du marché est ramené à 486 910 € HT, soit une diminution de 3,39 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal article 2184 – sous fonction 90 – opération 2005.01 – autorisation de programme 1 (2005).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

08 octobre 2007

Affiché le :

09 octobre 2007